



14ème législature

Question N° : 90977	De M. Philippe Gomès (Union des démocrates et indépendants - Nouvelle-Calédonie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Nouvelle-Calédonie	Analyse > politique sanitaire et sociale. schéma stratégique. IGAS. expertise.
Question publiée au JO le : 10/11/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Gomes attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la demande d'expertise de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui lui a été adressée le 15 avril 2015 par le Président de la Province Sud en Nouvelle-Calédonie afin d'aider cette collectivité à se doter de schémas stratégiques d'interventions actualisés dans le champ sanitaire et social. Pour avoir sollicité et obtenu en 2004, alors qu'il était lui-même Président de la Province Sud, l'appui de l'IGAS dans la réorganisation de la direction provinciale des affaires sanitaires et sociales, il souligne le caractère déterminant que peut recouvrir son assistance en termes de conseil aux pouvoirs publics et d'évaluation des politiques publiques (aide à la validation des diagnostics, définition du périmètre d'intervention de la province, priorisation des objectifs et des actions). À cet égard, il insiste sur le poids des nouveaux enjeux et perspectives auxquels doivent répondre les collectivités gestionnaires dans le secteur médico-social ainsi que sur le contexte créé par la contraction des financements publics dans un environnement où le partage des compétences va en s'accroissant, et souhaiterait être informé du calendrier selon lequel la Province Sud pourra bénéficier du concours de l'IGAS.